



## Réactions de l'U3P sur le développement éolien offshore, et ses aménagements terrestre de maintenance



Union  
des Pêcheurs  
et des Plaisanciers  
du Port de Saint-Cast

L'U3P - Union des Plaisanciers et Pêcheurs du Port de Saint Cast, affiliée en 2009 à la FNPPS (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France)

L'association a été créée en 2000 et compte une centaine d'adhérents se répartissant pour moitié entre utilisateurs de bateaux à moteur et de voiliers.

### Ses principaux objectifs :

- La sécurité des usagers du port et de leurs biens.
- La défense des intérêts des plaisanciers.
- La qualité des prestations pour les plaisanciers navigants sous contrat occupant le domaine maritime.

### Ses actions :

- Être un interlocuteur reconnu entre les plaisanciers et les responsables du port.
- Défendre les intérêts des plaisanciers.
- Participer aux débats et réunions portuaires.
- Œuvrer auprès des autorités, l'aménagement du port n'étant pas terminé: (terre-pleins, stationnement, déchèterie...)
- Informer ses adhérents par des courriers et des comptes rendus officiels.
- Prodiguer des conseils aux plaisanciers sur la mer, la pêche et l'environnement marin.



### Contribution de :

- **Union des Plaisanciers et Pêcheurs du Port de Saint Cast**

Président : André DORE

Site web : <http://u3pstcast.free.fr>

Email : [u3pstcast@free.fr](mailto:u3pstcast@free.fr)

75, rue du Moulin Bily - 22380 Saint Cast le Guildo

## ► Parc éolien offshore source d'énergie

La diversification des sources d'énergie, le choix des moyens mis en œuvre pour y parvenir sont des sujets techniques et politiques qui ne sont pas du ressort de notre association.

## ► Nos craintes sur ce parc éolien offshore

La zone occupée et le visuel du parc impacteront nos activités nautiques sur les routes de Bréhat et des îles Anglo-Normandes.

Nous attendons :

- Que la navigation soit possible à travers le parc qui se trouve sur des routes fréquemment empruntées.
- Que la pêche de loisir puisse toujours y être pratiquée.
- Que les conditions de sécurité soient clairement établies (balisage par exemple).



## ► Candidature du port de Saint Cast comme base de maintenance de ce parc éolien

Ce choix nous paraît évident puisque le port dispose d'atouts particuliers :

- Bon abri des vents dominants.
- Port en eaux profondes.
- Accès aisé par tous les temps.
- Vastes surfaces à terre, libres de toute occupation, en attente d'aménagements.

Ces zones ont été gagnées sur la mer (terreplein de Cannevez aussi bien que terreplein des Vallets) et sont donc parfaitement éligibles et légitimes à recevoir une activité liée à la mer.

## ► Réactions de l'U3P sur l'évolution du port

Le projet de création d'un parc éolien en mer, au large de la baie de Saint Brieuc, avec sa base de maintenance située au port de Saint-Cast, impactera ses activités.

Ce port conçu pour la pêche et la plaisance risque de connaître une évolution importante par l'adjonction d'une fonction industrielle

Les plaisanciers de l'U3P, usagers du port de Saint Cast, sont directement concernés par ce projet en utilisant les infrastructures portuaires et en pratiquant des activités nautiques comme la navigation et la pêche côtière.

L'aménagement des infrastructures de la zone de maintenance sur le site du port de Saint-Cast imposera certaines contraintes :

- Navigation soumises à de nouvelles priorités et limites restrictives.
- Circulation portuaire modifiée en raison des bateaux de maintenance prévus (1 bateau de 30m + 2 de 25m) et de l'augmentation du trafic dans le port.

## ► Les intérêts à voir le port de Saint Cast recevoir la base de maintenance du parc éolien

Il est toujours intéressant de voir un port vivre toute l'année, sans parler des retombées économiques locales probables mais qui sortent de notre sphère d'activité en tant qu'association de plaisance et de pêche de loisir. Par contre, et à condition de le vouloir, cela ne peut que favoriser l'amélioration des infrastructures et des activités liées à la mer.

L'apport de la base de maintenance ne peut qu'aider à terminer les aménagements extérieurs du port en ces temps difficiles économiquement.

Cela doit aussi permettre d'offrir des débouchés supplémentaires et des chances d'évolutions aux professionnels de la mer présents, actuellement, sur le port de Saint Cast.

## ► Les attentes de l'U3P

Notre inquiétude serait de voir diminuer l'offre de parkings de stationnement aussi bien pour les usagers du port (quota de places réservées, comme dans tous les ports modernes, grâce aux surfaces prises sur le domaine maritime) que pour les visiteurs et les clients potentiels des établissements commerciaux établis sur le port (magasins d'accessoires, restaurants).

Malgré, déjà, notre désapprobation sur le peu de places de stationnement et son incohérence de répartition sur chacun des terre pleins, prévu par le PLU de la commune de Saint Cast, nous serons vigilants, et demandons à participer aux différentes consultations locales.







Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Crédit photos : U3P.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.

©Vae Solis Corporate

Les places de stationnement pour les usagers du port situées sur la zone de Cannevez sont beaucoup trop éloignées des 2 passerelles plaisance.

Après le projet du PLU avec la quasi suppression des parking sur la zone des Vallets, la maintenance des éoliennes va amputer gravement les parkings de Cannevez

Après la croissance des bateaux de maintenance de 18-20 M à 25-30 M puis de la surface de la zone terrestre des infrastructures de maintenance passée de 2000 à 5000 M2. Il serait bon que les usagers du port soient correctement informés de l'ensemble du projet.

L'U3P sera particulièrement vigilante et ne pourra vraiment se prononcer qu'au vu d'un cahier des charges réel.

**Au vu des évolutions du port et de leurs conséquences, l'U3P demande que le nombre de places, réservées et aménagées pour les plaisanciers, soit conforme aux règles des aménagements portuaires.**